

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

INSTRUCTIONS OFFICIELLES !

Objectifs de formation : Education morale et civique (EMC)

« L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges.

Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement. »

- favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble
- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline)
- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ;
- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

INSTRUCTIONS OFFICIELLES !

Cycle 2	Cycle 3
<p>Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat.</p> <p>Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement Élaboration des règles de vie de classe avec les élèves. Participation des élèves à l'élaboration des règles de la cour de récréation. Discussion à visée philosophique : les droits et les devoirs de l'élève. Conseils d'élèves (sens des règles, des droits et des obligations, sens des punitions et des sanctions).</p> <p>PROLONGEMENT : Les droits et les devoirs de l'enfant et de l'élève (la charte d'usage des Tuic de l'école (B2i-1), la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) : art. 2, 6, 9.</p>	<p>Comprendre les notions de droits et devoirs, les accepter et les appliquer.</p> <ul style="list-style-type: none">» Les droits et les devoirs : de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen.» Le code de la route : initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper).» Le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi).» Les différents contextes d'obéissance aux règles, le règlement intérieur, les sanctions. <p>Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement EPS : jeux et sports collectifs. Conseils d'élèves, débats démocratiques. Définir et discuter en classe les règles du débat ou celles du conseil d'élèves. Conseils d'élèves (sens des règles, des droits et des obligations, sens des punitions et des sanctions).</p> <p>PROLONGEMENT : Réflexion et débats sur les articles 1, 4, 6, 9, 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Convention internationale des droits de l'enfant. Le droit à l'éducation. Les institutions à travers leurs textes fondateurs et leur histoire.</p>

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

INSTRUCTIONS OFFICIELLES !

Objectifs transversaux

- Apprendre à apprendre
- Apprendre à utiliser les outils de la classe
- Apprendre à travailler en groupe
- Apprendre à restituer les résultats de sa recherche à l'écrit et à l'oral
- Commencer à prendre des notes